

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**  
**SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015 À 18 HEURES 30**

N°6 - 220 / 2015: POLITIQUE DE LA VILLE - DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION ADELIA-  
TRANSFERT DES ACTIFS ET PASSIFS À LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS

**L'An Deux Mille Quinze, le 17 décembre**

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 17 décembre 2015 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE  
Secrétaire : monsieur Dominique SANCHEZ

**Membres présents :**

**Membres titulaires** : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES-ÉTIENNE (pouvoir de Naïma MARENGO), Philippe BONNECARRÈRE, Gisèle DEDIEU (pouvoir de Geneviève PÉREZ), Bruno LAILHEUGUE, Sylvie BASCOUL VIALARD (pouvoir de Bruno CRUSEL), Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Patrick BÉTEILLE (pouvoir de Marie-Louise AT), Michèle BARRAU-SARTRES (pouvoir d'Enrico SPATARO), France GERBAL-MÉDALLE, Odile LACAZE (pouvoir de Claude LECOMTE), Fabien LACOSTE (pouvoir d'Elodie NADJAR), Pascal PRAGNÈRE, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Sarah LAURENS, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel TRÉBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Joëlle VILLENEUVE, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Blandine THUEL (pouvoir de Patrice BEDIER), Stéphane BARDY, Jean-François ROCHEDREUX.

**Membres suppléants présents non votants** : Madame, messieurs, Marie-Claire MALROUX, Christian LAFON, Yves CHAPRON.

**Membres excusés :**

**Membres titulaires** : Mesdames, messieurs, Claude LECOMTE (pouvoir à Odile LACAZE), Naïma MARENGO (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Geneviève PEREZ (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Marie-Louise AT (pouvoir à Patrick BÉTEILLE), Bruno CRUSEL (pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD), Enrico SPATARO (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES), Patrice BEDIER (pouvoir à Blandine THUEL), Elodie NADJAR (pouvoir à Fabien LACOSTE), Dominique MAS, Emmanuelle PIERRY, Hélène MALAQUIN, Robert AZAÏS.

**Membres suppléants** : Mesdames, messieurs, Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Marie-Claude VABRE, Philippe MARAVAL, Rino GATEFIN, Françoise FEUGEAS, Agnès BRU, Thierry LAFUENTE.

**Présents : 42**

**Votants : 47**

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 2015**

**N°6 - 220 / 2015: POLITIQUE DE LA VILLE - DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION ADELIA-TRANSFERT DES ACTIFS ET PASSIFS À LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS**

Pilote : politique de la ville

Autre service concerné : Finances et Budget  
Affaires générales, juridiques et marchés publics

**Monsieur Michel FRANQUES, rapporteur,**

Le conseil d'administration de l'association ADELIA, selon les dispositions des articles 14 et 15 de ses statuts, a proposé la dissolution le 25 novembre 2015. L'assemblée générale d'ADELIA a voté cette dissolution et ses termes le 25 novembre 2015.

Conformément à l'article 16 des statuts, l'assemblée générale a désigné les commissaires chargés de la liquidation des biens de l'association, il s'agit de :

Monsieur Jean-François ROCHEDREUX  
Madame Sylvie BASCOUL VIALARD

ADELIA disposait, notamment du fait de l'activité d'accompagnement des publics en insertion, de mobilier : une armoire basse, un caisson roulant, quatre colonnes de rangement à clapets, quatre sièges, un bureau, un meuble informatique. Aujourd'hui, le mobilier de classement contient toutes les archives de l'association, que la communauté d'agglomération de l'Albigeois a conditionnées en vue de leur stockage et de leur conservation. Les autres mobiliers sont utilisés indifféremment par le service politique de la ville - Insertion dans le cadre de cette compétence globale.

L'association ADELIA n'a aucune dette telles qu'emprunts obligataires convertibles ou autres emprunts obligataires, emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit, emprunts et dettes financières divers, dettes fournisseurs et comptes rattachés, dettes fiscales et sociales, dettes sur immobilisations et comptes rattachés, ni aucun autre types de dette. Toutefois, pour clôturer son exercice 2015, l'association ADELIA doit rembourser à la ville d'Albi l'avance qui lui avait été consentie au démarrage de la programmation.

Le fonds associatif au 31 décembre 2014 était de 39 015€.

Le compte administratif 2015 s'annonce négatif notamment du fait que le FSE réel reçu est inférieur au prévisionnel attendu.

L'assemblée générale d l'association ADELIA a voté les dispositions suivantes :

- Les matériels demeurant affectés à la mise en œuvre de dispositifs en faveur des publics fragiles du territoire et pour la sauvegarde des documents relatifs à l'association ADELIA, sont cédés gratuitement à ces fins à la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

- Quels qu'en soient les montants au 31/12/2015, les comptes sont repris en l'état par la communauté d'agglomération de l'Albigeois. Celle-ci disposera des fonds confiés à sa gestion et il lui incombera, en fonction du disponible, d'en faire bénéficier une ou plusieurs actions du contrat de ville 2015-2020. Dans ce cas, et dans un souci de transparence, des décisions formelles d'affectations seront prises.
- La communauté d'agglomération de l'Albigeois conserve toutes les archives de l'association ADELIA. Dès la dissolution effective de cette dernière au 31/12/2015, l'agglomération se substitue à elle notamment en termes de contrôles sur le FSE et des conséquences pouvant en découler.

Je vous demande :

- D'approuver la dissolution de l'association ADELIA au 31/12/2015 ;
- D'approuver la cession gratuite à la communauté d'agglomération de l'Albigeois des mobiliers pour l'usage en faveur des publics fragiles du territoire et pour la conservation des archives de l'association ;
- D'approuver la reprise des comptes de l'association par la communauté d'agglomération de l'Albigeois qui s'engage à en assurer la gestion transparente ;
- D'approuver que la communauté d'agglomération de l'Albigeois conserve toutes les archives de l'association ADELIA et se substitue à elle notamment en termes de contrôles sur le FSE et des conséquences pouvant en découler ;
- D'autoriser le président à signer et à remplir toute les formalités relatives à ce dossier ;
- De dire que les écritures financières et comptables seront réalisées dans le cadre des documents budgétaires de l'exercice 2016 ;

**Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération de l'assemblée générale de l'association ADELIA du 25 novembre 2015

**VU** l'avis favorable du bureau communautaire du 26 novembre 2015

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** la dissolution de l'association ADELIA au 31/12/2015 ;

**APPROUVE** la cession gratuite à la communauté d'agglomération de l'Albigeois des mobiliers pour l'usage en faveur des publics fragiles du territoire et pour la conservation des archives de l'association.

**APPROUVE** la reprise des comptes de l'association par la communauté d'agglomération de l'Albigeois qui s'engage à en assurer la gestion transparente.

**DECIDE** que la communauté d'agglomération de l'Albigeois conserve toutes les archives de l'association ADELIA et se substitue à elle notamment en termes de contrôles sur le FSE et des conséquences pouvant en découler.

**AUTORISE** le président à signer et à remplir toute les formalités relatives à ce dossier.

**DIT** que les écritures financières et comptables seront réalisées dans le cadre des documents budgétaires de l'exercice 2016.

Pour extrait conforme,  
Fait le 17 décembre 2015,

Le président,



Philippe BONNECARRÈRE